

Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny

L'Islet, le 20 avril 2005

212

DQ4.1

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

MRC L'Islet

6212-03-045

Madame Suzanne Bouchard
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec, (Québec)
G1R 6A6

OBJET : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard.

Madame,

Pour faire suite à votre correspondance du 18 avril 2005 demandant des renseignements concernant la page 16 du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Montmagny à savoir :

« une offre a été récemment déposée à la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles par la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de L'Islet-Sud pour établir une entente concernant l'acheminement des matières résiduelles du L.E.S. situé à Sainte-Perpétue. À cet effet, la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de L'Islet-Sud serait disposée à établir une entente sur une base de 3 ans ou jusqu'à la durée de vie résiduelle de son L.E.S. situé à Sainte-Perpétue ».

Où en sont rendus les pourparlers avec la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud à cet effet?

Le 14 novembre 2002, la Régie de L'Anse-à-Gilles et de L'Islet-Sud tenait une rencontre exploratoire à Sainte-Perpétue. Par la suite, du 22 avril au 13 juin 2003, s'est déroulée une série de proposition et de contre-proposition sans parvenir à un accord.

Une entente a-t-elle été signée?

Le 18 novembre 2003, la Régie de L'Anse-à-Gilles rencontrait la Régie de L'Islet-Sud afin de demander à celle-ci une entente future pour l'enfouissement des matières résiduelles à leur LES entre la fin des opérations d'enfouissement de L'Anse-à-Gilles et le début des opérations d'enfouissement du LET de L'Islet-Montmagny, le cas échéant.

Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny

Le 24 novembre 2003, une lettre parvenait à la Régie de L'Anse-à-Gilles mentionnant que la Régie de L'Islet-Sud ne ferme pas la porte à les accueillir d'ici un an et demi à deux (2) ans lorsque le LES sera complètement terminé. Une entente reste à être finalisée à cet égard.

Y a-t-il d'autres possibilités envisagées afin de disposer temporairement des matières résiduelles destinées au LES de L'Anse-à-Gilles après sa fermeture?

Non, il n'y a pas d'autres alternatives, c'est la solution à privilégier.

Espérant que ces informations répondent à vos interrogations, veuillez accepter, Madame, nos salutations les plus cordiales.

**Régie intermunicipale de gestion
des matières résiduelles de L'Islet-
Montmagny,**

MARTINE FORTIN, sec.-trés.

MF/jg

c.c. : M. Jean Gauthier, BPR Groupe-conseil
M. François Bergeron, Consultants Enviroconseil Inc.